

5 novembre 2004

Original: français

**Comité pour l'élimination
de la discrimination à l'égard des femmes**

Groupe de travail présession

Trente-deuxième session

10-28 ja

**Réponses du Gouvernement algérien aux thèmes et questions
retenus par le Groupe de travail présession du Comité
sur l'élimination de toutes les formes de discrimination**

2 c) La saisine des tribunaux

L'article 132 de la Constitution dispose que « les traités ratifiés par le Président de la République, dans les conditions prévues par la Constitution, sont supérieurs à la loi ».

En ce qui concerne la Convention sur l'élimination de toutes les formes de

Les amendements proposés par le Gouvernement font actuellement l'obj

d'alerte précoce et d'évaluation en matière de respect des droits de l'homme. La
Ministre déléguée auprès du chef de gouvernement chargée de la famille et de la
condition féminine est membre de cette Commission.

Violence à l'égard des femmes

6. Violence domestique, harcèlement sexuel et viol

Le législateur ne fait aucune distinction lorsqu'il s'agit de réprimer toutes les formes de violences à l'égard des personnes « victimes » qui demeurent dans l'esprit du législateur des hommes et des femmes sans discrimination aucune.

Les juridictions appelées à juger des cas de violences appliquent les dispositions du Code pénal traitant des violences volontaires prévus

xc

7. Mesures sanctionnant le viol sur une personne mineure

En ce qui concerne « la disponibilité de l'aut

S'agissant des femmes victimes de violence terroriste, exercée soit par l'assassinat, l'enlèvement, le viol et l'humiliation par la torture, il convient de souligner qu'elles bénéficient d'une prise en charge médico-légale, qui comporte un

juridictions. Au niveau des sûretés urbaines, il y a des femmes qui ont le grade d'officiers ou de commissaires. Une femme occupe le poste de commissaire divisionnaire.

Il faut insister sur le fait que le recrutement des femmes comme auxiliaires de justice et l'instauration d'une police de proximité ont permis la prise en charge de cette catégorie particulière des femmes victimes de mauvais traitements grâce à l'écoute, l'orientation et leur accompagnement jusqu'à la traduction des coupables devant les juridictions compétentes.

La dimension de ce principe s'appr - 1 707 853 Tm(m)Tj1.00968 00Tj1.00968 0 0 - 1 1142 853 Tm(F80 0 0 -

personnel féminin est un critère révélateur de la place et du rôle occupés désormais par la femme au sein de la protection civile algérienne.

Ainsi deux postes de sous-directeurs respectivement de l'action sociale et des

Quant à la participati

17. Programmes pour lutter contre les difficultés économiques des femmes chefs de famille

Outre les quelques indications contenues dans le paragraphe 12 ci-dessus, de plus amples indications seront fournies à ce sujet par la délégation algérienne lors de la présentation du rapport.

Enseignement et stéréotypes

18. Enseignement et choix des carrières :

L'enseignement secondaire actuel

Les effectifs de l'enseigne

représentent le tiers du corps enseignant dans le supérieur, ce qui n'est pas négligeable.

La répartition des effe

Dans le cadre de l'évaluation du projet, l'UNICEF a chargé le Centre national d'études et analyses pour la population et le développement (CENEAP) de réaliser une étude d'évaluation du projet dont les résultats et recommandations serviront d'outils à l'amélioration de la stratégie du projet.

21. Lutte contre les stéréotypes

L'État algérien a lancé depuis septembre 2003 la réforme de son système éducatif. Cette réforme a pour objectif de construire une école moderne et
r

CEDAW/PSWG/200

relation de causalité entre la qualité des soins et l'issue de la grossesse et de guider ainsi au niveau des pays les orientations stratégiques et les programmes pour l'assurance

avouées constituent une minorité (4,58 %); celles moins poussées (contacts charnels) sont à environ 15 %. Les relations sont nouées à la fois en milieu scolaire, universitaire et extérieur.

Les attitudes vis-à-vis de la sexualité en dehors du mariage et de la virginité sont variables selon le niveau socioéconomique de la famille et le niveau d'éducation des parents, plus particulièrement de la mère et ne semblent pas du tout en l'état, refléter une quelconque influence du système scolaire. Des attitudes plus permis

l'espérance de vie liée à la diminution de la mortalité et de la fécondité. Le vieillissement

de la femme en milieu rural (étude achevée). Les résultats de cette étude sont intégrés dans la stratégie de développement rural durable.

28 c) Encadrement féminin au service des femmes rurales

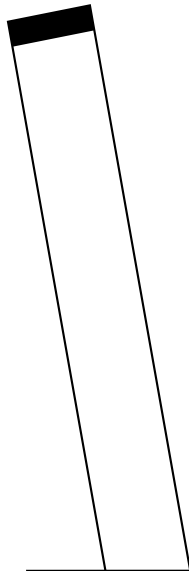
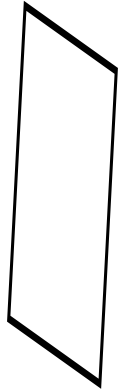
Cette action se caractérise par la poursuite du programme de formation des animatrices rurales sur l'approche genre, les techniques d'information, l'éducation et la communication et la santé reproductive, notamment dans le cadre du projet FNUAP-INVA. C'est ainsi que le cumul des cadres féminins formés est de 67 en approche

Par ailleurs, ce groupe cible bénéficiera des autres actions programmées dans ce projet et destinées à améliorer la qualité n

la femme *en ce qui concerne les conditions générales d'acquisition et de perte de la nationalité.*

Cependant, et dans la perspective de mettre en adéquation la législation nationale avec les dispositions de l'article 9 de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, un projet de loi modifiant et complétant le Code de la nationalité algérienne a été proposé par le Gouvernement.

Ce projet tend à consacrer l'égalité entre la femme et l'homme, à protéger les enfants en matière de nationalité et à tenir compte de nouvelles situations apparues dans le développement des



- Le développement de cellules de proximité qui représentent un espace de médiation à l'application des programmes de promotion sociale et de soutien aux populations démunies dans les domaines de l'hygiène, de la santé, du soutien psychologique et de l'orientation éducative et scolaire;
- Le développement communautaire participatif qui consiste en l'amélioration des conditions de vie de ces communautés par la réalisation des projets d'intérêt général ou d'actions d'intérêt collectif.

Annexe II

**État de recrutement des femmes dans les rangs
de la sûreté nationale**

Corps

Ann

Annexe III**Situation des effectifs féminins de la sûreté nationale**

<i>Corps</i>	<i>Nombre</i>
Commissaire divisionnaire	1
Commissaire principal de police	5
Commissaire de police	32
Officier de police	298
Officier de police de l'ordre public	2
Inspecteur de police	552
Brigadier chef de l'ordre public	

Annexe IV

**Femmes occupant des postes de responsabilité
dans la sûreté nationale**

<i>Fonctions</i>	<i>CDV</i>	<i>CPP</i>	<i>CP</i>	<i>OP</i>	Total
Direction d'études	1				1
Chargée de la gestion du personnel				2	2
Chargée de la coordination			1		1
Chef d'administration générale				1	1
Chef antenne renseignements généraux				3	3
Chef de brigade			2	12	14
Chef de brigade de la police des frontières aériennes				2	2
Chef de bureau		1	4	5	10
Chef de centre				3	3
Chef de service de wilaya de la police générale et réglementation		1		3	4
Chef de service de wilaya des affaires sociales et des sports				2	2
Chef de service de wilaya des télécommunications			1		1
Chef de sûreté urbaine		1	7	18	26
Formateur		3			3
Instructeur			2	8	10
Total	1	6	17	59	83

Annexe V

Tableau des effectifs au Ministère des affaires étrangères

	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004 au 15 sept. 2004
Administration centrale															
Effectif total	1 128	1 144	1 140	1 157	1 088	1 033	1 047	1 033	1 016	1 015	976	978	1 218	1 158	1 225
Effectif féminin	159	182	230	192	191	203	218	219	218	229	221	238	326	378	351
Pourcentage des femmes	14,10 %	15,91 %	20,18 %	16,59 %	17,56 %	19,65 %	20,82 %	21,20 %	21,46 %	22,59 %	22,64 %	24,34 %	26,77 %	32,64 %	28,65 %
Services extérieurs															
Effectif total	685	648	620	665	756	812	669	678	642	653	628	736	564	692	745
Effectif féminin	25	29	36	35	47	57	48	49	48	50	52	62	74	100	124
Pourcentage des femmes	3,65 %	4,48 %	5,81 %	5,26 %	6,22 %	7,02 %	7,17 %	7,23 %	7,48 %	7,66 %	8,28 %	8,42 %	13,12 %	14,45 %	16,64 %

GlobalW* n BT /F0 33 Tf 0.98268W* n BT /F0 33 Tf 0.98268W* n BT /F0 33 Tm8W* n BTW* n BT /F0 33 Tm8W* n BTW* n 6TW* n BT /F0 33 Tm8W* n BT BT /F0 /F0 33 T79 1314 Tm(c)Tj 0.98268 0 0 -1 703 13

Annexe VI

Les statistiques ci-après permettent d'apprécier l'évolution de la participation des femmes aux différentes consultations électorales (de 1997 à 2004)

Répartition de la composante féminine aux différents scrutins

Élections présidentielles

*Élections législatives
Assemblée populaire nationale*

*Élections locales
Assemblées populaires communales*

Élections locales

Annexe VII

Disposi

L'effectif des bénéficiaires des AFS est de 612 719 bénéficiaires, en 2003, dont 289 232 hommes et 323 487 femmes, soit un taux de 52,75 %.

7. L'indemnité pour activité d'intérêt général

Cette indemnité fait partie du dispositif du filet social visant l'intégration sociale des populations démunies et le renforcement de la cohésion sociale par des programmes de solidarité nationale en assurant une protection des droits sociaux fondamentaux des populations défavorisées. Le montant de cette indemnité est de 3 000 DA par mois. Le chef de chantier perçoit en plus une indemnité de responsabilité et d'encadrement de 1 200 DA par mois.

L'effectif des bénéficiaires pour l'année 2003 est de 612 719